



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation en République centrafricaine et des activités menées dans ce pays par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

2. Ce rapport rend compte des faits survenus en République centrafricaine depuis la parution de mon dernier rapport, en date du 10 juin 2010 (S/2010/295), dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire et sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui a succédé au BONUCA le 1^{er} janvier 2010. Il décrit aussi les efforts visant à renforcer le processus d'intégration en cours et à mobiliser les ressources nécessaires au bon fonctionnement du Bureau.

II. Situation politique

3. Pendant la période considérée, la situation politique en République centrafricaine est restée stable tandis que commençaient les préparatifs du premier tour des élections présidentielle et législatives prévues pour le 23 janvier 2011. Le processus électoral et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration font l'objet de deux recommandations clefs issues du dialogue politique sans exclusive de décembre 2008 qui visent à intégrer tous les mouvements politico-militaires au processus politique afin de rétablir la sécurité et de promouvoir la réconciliation nationale. Malgré le calme politique relatif, il a été fait état de violences sporadiques et d'insécurité dans le nord et le sud-est du pays, dues aux activités de groupes rebelles qui ne font pas encore partie du processus politique, ainsi qu'à celles d'autres groupes armés et de criminels centrafricains et



étrangers. Le fait que les institutions administratives et les institutions chargées de la sécurité restent soit faibles soit absentes en dehors de la capitale demeure un problème majeur.

4. Pendant la même période, le Comité de suivi du dialogue politique sans exclusive a continué à se réunir et à faire rapport sur les questions politiques et socioéconomiques ainsi que les questions de gouvernance et de sécurité. À ses sessions du 27 juillet et des 27 et 28 septembre 2010, il a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive.

5. Le 29 septembre, le Comité a signalé qu'aucune autre recommandation n'avait été mise en œuvre, en tout ou en partie, entre les deux sessions. En conséquence, sur un total de 116 recommandations issues du dialogue politique sans exclusive, 43 ont jusqu'ici été mises en œuvre intégralement et 15, partiellement. Les recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre ou qui ne l'ont été que partiellement concernent pour la plupart les obligations du Gouvernement dans le secteur de la sécurité.

6. Du 30 août au 4 septembre, le Comité a dépêché des rapporteurs dans 12 des 16 régions du pays. Vu l'insécurité, il n'a pas été possible d'envoyer de rapporteurs dans les régions de la Vakaga et de la Haute-Kotto, dans le nord-est du pays. Les rapports ont porté sur le processus électoral, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance. Les rapporteurs ont souligné que dans de nombreuses zones situées en dehors de la capitale, les institutions de l'État n'étaient pas présentes, et que les élections prochaines suscitaient peu d'intérêt. Ils ont également mis en évidence la corruption des institutions de l'État et affirmé que cette corruption endémique faisait sérieusement obstacle à un développement socioéconomique durable.

7. Le Gouvernement a pris une première mesure importante pour tenter d'améliorer la situation dans la région de la Vakaga, dans le nord-est, où les tensions politiques et ethniques ainsi que les activités de braconniers, bandits et groupes armés, dont récemment celles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), sont source d'insécurité. Le 6 septembre, cinq ministres d'État se sont rendus à Birao, capitale administrative de la Vakaga, pour une cérémonie de réconciliation entre les groupes ethniques Gula, Kara, Yulu, Haussa, Sara, Runga et arabes qui coexistent dans la région.

Élections

8. Depuis que le mandat présidentiel a expiré le 11 juin 2010 comme prévu dans la Constitution, le Président Bozizé gouverne la République centrafricaine en vertu de l'amendement constitutionnel voté par l'Assemblée le 10 mai, qui proroge le mandat du Président et de l'Assemblée nationale jusqu'à la tenue d'élections. Le 30 juillet, le Président Bozizé a pris un décret présidentiel qui fixe au 23 janvier 2011 la date du premier tour des élections présidentielle et législatives.

9. Lorsqu'il a rencontré mon Représentant spécial le 2 août, le Président Bozizé a déclaré que ce long report s'expliquait par la nécessité impérieuse de bien préparer les élections et de surmonter les problèmes logistiques liés à la saison des pluies,

pendant laquelle de nombreuses régions du pays deviennent inaccessibles par la route.

10. Le 10 août, la Commission électorale indépendante, appuyée par toutes les factions politiques, la société civile et les six entités participant au dialogue politique sans exclusive sont convenues d'une révision du calendrier électoral consensuel fondée sur le décret présidentiel. Ce calendrier fixe des dates pour l'inscription des électeurs, la désignation des candidats et un éventuel second tour des élections présidentielle et législatives, qui aurait lieu le 20 mars 2011. Ce calendrier a encore été précisé et modifié le 18 août lors d'une réunion du Comité directeur des élections, coprésidée par mon Représentant spécial et le Président de la Commission.

11. Le début des préparatifs des élections s'est accompagné d'une atténuation de certaines tensions sociales à Bangui. Les travailleurs du secteur des télécommunications se sont vu verser leurs arriérés de salaire et les mouvements de grève du secteur de l'enseignement, qui coïncident généralement avec le début de l'année scolaire, en septembre, ont également été évités.

12. En prévision de l'opération d'inscription des électeurs, la Commission électorale indépendante a, les 8 et 9 septembre, avec l'appui d'experts internationaux, organisé à l'intention des ses commissaires un atelier de formation des formateurs, d'une durée de deux jours. Les commissaires ont ensuite formé les membres des comités locaux de la Commission et les agents locaux d'inscription des électeurs, le 22 septembre, ont commencé à inscrire les électeurs dans tout le pays. Dans 5 des 79 circonscriptions, il y a eu des retards allant jusqu'à une semaine, dus à des problèmes de sécurité et à des difficultés logistiques. Par ailleurs, en septembre, il est arrivé que des dirigeants politiques soient empêchés de quitter la capitale, ce qui a entravé leur campagne.

13. L'inscription des électeurs a commencé lentement. L'Observatoire national des élections et l'Institut démocratique national ont constaté un faible degré de participation des partis politiques et des dirigeants de la société civile locale, y compris les dirigeants des communautés et les chefs traditionnels. L'Observatoire a également indiqué que les procédures d'inscription des électeurs n'étaient pas appliquées uniformément et que les autorités administratives locales s'immisçaient dans le travail des comités locaux.

14. Le Comité directeur des élections a ultérieurement conclu qu'il fallait continuer à sensibiliser les électeurs et a proposé un certain nombre de mesures visant à mobiliser la société civile pour qu'elle participe plus activement au processus électoral. La Commission électorale a également lancé un appel national aux membres de ses comités locaux pour qu'ils s'acquittent mieux de leur mandat. L'inscription des électeurs a pris fin le 21 octobre et les résultats préliminaires, annoncés par le Président de la Commission, indiquent que 70 à 75 % des électeurs s'étaient inscrits.

15. Le 19 octobre, le Président Bozizé a convoqué une réunion avec les parties prenantes nationales et internationales pour discuter des progrès accomplis et des difficultés restant à surmonter, et il s'est dit inquiet que la Commission électorale indépendante puisse prendre du retard dans la préparation des élections. Il a également exhorté les parties prenantes à aider en remettant le processus électoral sur les rails, et recommandé que la liste électorale informatisée soit remplacée par

une liste manuelle et que la période de présentation des candidatures soit raccourcie. Il a également parlé du remaniement des circonscriptions électorales pour les élections législatives et a décidé de revenir au décret de 2005. Le 27 octobre, il a pris des décrets présidentiels modifiant de nouveau les limites des circonscriptions électorales. Ces décrets, qui tenaient compte d'une décision du Conseil d'État en date du 28 septembre, abrogeaient des décrets du mois de mars portant augmentation du nombre et modification du tracé des circonscriptions électorales qui avaient été utilisées pour les élections de 2005. En outre, l'inscription des candidats, qui devait se faire pendant la période du 8 novembre au 8 décembre 2010, a été avancée à la période du 28 octobre au 8 novembre 2010.

16. Les 21 et 26 octobre, le Collectif des forces du changement, coalition de partis d'opposition, a émis des déclarations rejetant comme non consensuelles les décisions du Président de la Commission électorale indépendante, dont celle qui portait sur l'utilisation d'une liste électorale manuelle, exigeant sa démission pour mauvaise gestion de fonds publics et demandant la publication du rapport d'audit de la Commission. Le Collectif a aussi menacé de se retirer de la Commission si ses exigences n'étaient pas satisfaites. Mon Représentant spécial a tenu des consultations approfondies avec toutes les parties prenantes nationales, y compris le Premier Ministre, les principaux dirigeants politiques et le Médiateur de la République, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, pour concilier les positions et favoriser le consensus. Au moment de l'élaboration du présent rapport, six candidats, dont le Président Bozizé, l'ancien Président Ange-Félix Patassé, et Jean-Jacques Demafouth, chef du mouvement politico-militaire Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), s'étaient portés candidats pour l'élection présidentielle.

17. Le Problème du financement des élections a été réglé grâce à diverses contributions et annonces de contributions faites par l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et des pays européens et africains. Certains des montants annoncés n'ont cependant pas encore été versés au panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), expressément créé pour le financement des activités prévues dans le Projet d'appui au cycle électoral (PACE) en République centrafricaine.

Désarmement, démobilisation et réintégration

18. Bien que les différents mouvements politico-militaires se soient montrés – à divers degrés – attachés au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la mise en œuvre du programme a été gravement compromise par les tensions liées au processus électoral, l'insécurité et l'accès limité aux régions reculées pendant la saison des pluies, ainsi que par l'absence de stratégie de réintégration. En outre, les travaux du Comité directeur du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été entravés par les tensions qui sont apparues entre ceux qui représentaient certains des groupes politico-militaires au Comité et ceux qui les dirigeaient sur le terrain.

19. Le 24 juin, le Comité directeur a accepté de commencer la vérification des listes de combattants des mouvements politico-militaires qui avaient adhéré aux recommandations issues du dialogue politique sans exclusive. Il a approuvé le déploiement de deux missions dans le nord-ouest et le nord-est du pays, où se trouvent la plupart des combattants devant faire l'objet de la vérification. Les

représentants des mouvements politico-militaires siégeant au Comité directeur ont accepté ces missions après que le Gouvernement eut dégagé des fonds pour le versement d'allocations alimentaires aux ex-combattants.

20. Dans le nord-ouest, le processus de vérification a commencé comme prévu le 9 août avec la participation active des dirigeants de l'APRD et de l'Union des forces républicaines (UFR). Trois groupes d'observateurs militaires et une unité de police intégrée de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), force sous-régionale de maintien de la paix, déployés dans les régions de la Nana Gribizi, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé, ont achevé cette phase du processus de vérification le 16 septembre. Les observateurs militaires ont visité les camps de l'APRD et de l'UFR et vérifié 5 992 des 6 047 noms soumis par les deux groupes. Chose inquiétante cependant, peu d'armes ont été recensées.

21. Lors du processus de vérification, les observateurs militaires n'ont pas été en mesure de visiter les camps du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), ni de vérifier les listes de combattants qu'il avait soumise. Le FDPC a été affaibli par des divisions internes, certains éléments rejetant le processus de paix. On ne sait donc pas actuellement s'il continuera à participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

22. La mission de vérification qui devait se dérouler dans les régions de la Vakaga et de la Haute-Kotto n'a pas pu avoir lieu, pour des raisons politiques et logistiques. Les dirigeants de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) se sont montrés peu disposés à participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, citant le niveau élevé d'insécurité que faisaient régner dans la région des éléments externes et des groupes armés locaux. Le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) a connu en juillet une lutte pour le pouvoir qui l'a temporairement divisé.

23. Pour sa part, le Gouvernement doit encore élaborer une stratégie de réintégration des ex-combattants. La conception et la mise en œuvre d'une stratégie de réintégration solide sont indispensables au succès du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Cette stratégie doit bénéficier tant aux communautés touchées par le conflit qu'aux combattants et être cohérente avec les activités de développement en cours et prévues.

Réforme du secteur de la sécurité

24. La réforme du secteur de la sécurité est aussi une composante clef des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive. La mise en œuvre du programme global de réforme adopté au Séminaire national en avril 2008 est au point mort depuis la table ronde d'octobre 2009, qui avait été concluante, et le départ de l'équipe multidisciplinaire d'experts internationaux au début de 2010. Les mécanismes politiques et techniques établis pour la réforme ne sont plus actifs. Le Gouvernement s'est déclaré disposé à relancer la réforme et à travailler avec la communauté des donateurs à cette fin.

25. Le BINUCA organise régulièrement des sessions de formation à l'intention de la police, de la gendarmerie et des Forces armées centrafricaines (FACA). Le Groupe des institutions chargées de la sécurité récemment établi au BINUCA travaillera avec les autorités nationales et les partenaires internationaux intéressés

pour jeter les bases de l'établissement et de la mise en œuvre d'un programme de réforme actualisé.

III. Situation militaire et sur le plan de la sécurité

26. Les conditions de sécurité demeurent précaires dans certaines zones. Alors que la situation est restée relativement calme autour de Bangui et dans le sud-ouest du pays, des violences ont éclaté dans le nord et dans l'est en raison du manque de moyens des forces de sécurité nationales et de la présence de mouvements rebelles qui ne participent pas au processus de paix, de groupes criminels, notamment de bandits et de contrebandiers lourdement armés. Au cours de la période considérée, aucune attaque n'a été signalée dans le nord-ouest du pays. Toutefois, la profusion d'armes légères et de petit calibre menace la sécurité du pays dans son ensemble.

27. Les groupes d'autodéfense constitués au niveau des communautés locales, ainsi que les mouvements rebelles, en particulier l'UFDR et l'APRD, assurent dans les faits une protection contre les bandes armées criminelles et les éléments étrangers dans de vastes zones du pays, où les FACA mal équipées ne sont pas déployées ou n'ont qu'une présence limitée.

28. La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) ne participe toujours pas au processus de paix de Libreville, et on reste sans nouvelles de son chef, Charles Massi, qui a disparu en décembre 2009. Le Gouvernement a tenté, sans succès, de prendre contact avec le groupe. En septembre, le Ministre délégué chargé des questions de désarmement, démobilisation et réintégration s'est rendu à Ndélé dans l'intention d'engager des négociations avec la direction de la CPJP, mais sa mission a été vaine. Au cours de la période à l'examen, la CPJP a étendu son contrôle militaire sur des territoires du nord-est du pays, notamment dans les régions du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga situées au sud de la région de la Haute Kotto. La CPJP a temporairement pris le contrôle des villes stratégiques de Yalinga en septembre et d'Ippy en octobre. La présence de la CPJP au nord de Ndélé continue de créer une situation d'insécurité dans la ville et d'entraîner le déplacement d'une partie de la population civile.

29. La situation reste tendue autour de la ville de Kabo, située au nord du pays dans la région de l'Ouham, où le FDPC est actif. Il y a eu des affrontements dans les zones de Kabo et de Batangafo entre des extrémistes du FDPC et de l'APRD, qui a parfois coordonné ses opérations avec les FACA. Selon certaines informations, la plupart des véhicules commerciaux reliant Kabo à la frontière tchadienne seraient rançonnés par des membres présumés du FDPC. En outre, le Front populaire pour le redressement (FPR) tchadien a toujours ses bases au nord de Kaga Bandoro dans la région de Nana-Grebizi. La présence des forces de l'APRD semble avoir empêché le FPR d'attaquer les villages dans la zone.

30. Depuis l'instauration de la République centrafricaine début 2008, l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) a incendié de nombreuses maisons, pillé des réserves de vivres, tué et enlevé des centaines de civils, et contraint des milliers d'autres à quitter leur village et à s'enfuir dans la brousse. Un groupe d'une soixantaine de combattants de l'ARS a quitté les régions du Mbomou et du Haut-Mbomou dans le sud-ouest du pays pour se diriger vers les régions de la Haute Kotto et de la Vakaga situées plus au nord. Lors d'attaques attribuées au groupe, en septembre et en octobre, un nombre indéterminé de civils, de membres des groupes d'autodéfense

communautaires locaux et de combattants de l'ARS auraient été tués. Le groupe aurait pris en otage une douzaine de personnes, dont deux membres du personnel local de l'organisation non gouvernementale Triangle. L'un a réussi à s'échapper mais l'autre a été tué. Le 5 septembre, à Ouanda Djallé, à 100 kilomètres au sud de Birao, au moins 80 maisons ont été incendiées, tandis que la place du marché et le dispensaire étaient pillés. D'autres attaques ont été signalées, le 27 septembre à Koumbal et le 30 septembre à Tiroungoulou, villages situés respectivement à environ 100 et 117 kilomètres au sud de Birao. Le 10 octobre, un groupe armé qu'on pense appartenir à l'ARS a attaqué Birao. L'attaque a été repoussée par les FACA, appuyée par des éléments du MLCJ, après que le marché eut été pillé et que neuf hommes, femmes et enfants eurent été pris en otage.

31. Les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) continuent de maintenir des bases dans le sud-est du pays, à Obo et Djema, en vue de combattre l'ARS. En août, les troupes des FDPO basées à Sam Ouandja se sont retirées dans le cadre d'un redéploiement. Le Gouvernement centrafricain serait en négociation avec l'Ouganda en vue de commencer à réduire l'effectif des FDPO stationnées en territoire centrafricain.

32. Les 13 et 14 octobre, l'Union africaine a tenu à Bangui une conférence consacrée à l'examen de la menace que constitue l'ARS pour la République centrafricaine et ses voisins. Ont participé à la conférence les ministres de la défense de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, ainsi que des représentants du Soudan. À l'issue de la réunion, une série de recommandations relatives à l'aide humanitaire, au développement et à la sécurité ont été adoptées, portant notamment sur l'établissement d'un centre d'opérations conjoint et d'une brigade commune, et sur le renforcement de la coopération en matière de patrouilles frontalières. La BINUCA a fourni un appui logistique à la conférence et a organisé, en marge de celle-ci, une réunion de participants représentant les missions de l'Organisation des Nations Unies dans la région, en vue de favoriser l'échange d'informations et la coordination des initiatives politiques pour faire face à la menace que représente l'ARS pour la stabilité de la région.

IV. Situation socioéconomique

33. En 2010, les résultats macroéconomiques de la République centrafricaine sont demeurés satisfaisants. L'économie a continué de se redresser grâce à la reprise progressive des exportations de bois et de diamants et à l'accroissement de la consommation intérieure. La croissance réelle devrait atteindre 3,3 %, contre 1,7 % en 2009. Grâce à une bonne production agricole, le taux d'inflation moyen est retombé 0,1 % en août, contre 3,5 % en décembre 2009, et ne devrait pas dépasser 1 % à la fin de 2010. Le déficit de la balance courante extérieure devrait se creuser, atteignant 8,5 % du produit intérieur brut (PIB) contre 8 % en 2009, en raison de l'augmentation des importations de biens et de services.

34. Les données budgétaires à la fin de juin 2010 font apparaître de bons résultats. Ceux-ci s'expliquent par une intensification des efforts de recouvrement des recettes et par une gestion prudente. Ainsi, le solde budgétaire primaire est redevenu légèrement excédentaire, alors qu'un déficit de 0,6 % du PIB était projeté. Toutefois, ce solde redeviendra négatif d'ici à la fin de l'année (1,8 % du PIB)

compte tenu de l'accélération des dépenses attendue en fin d'année, et des dépenses extraordinaires afférentes aux préparatifs des élections qui doivent se tenir début 2011.

35. On prévoit que la croissance s'accroîtra en 2011, passant à 4,1 %, tandis que le taux d'inflation restera modéré, se situant aux alentours de 2 %. Compte tenu des augmentations de recettes prévues et de la réduction des dépenses liées aux élections, le déficit budgétaire primaire devrait être proche de zéro en 2011 si le budget continue d'être géré avec prudence.

36. En dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, comme le montre la mise en œuvre ininterrompue d'un programme à moyen terme financé par le Fonds monétaire international, le pays continue de se heurter à de graves difficultés, notamment aux carences de l'administration, à un taux de croissance inférieur à ce qu'il pourrait être, au manque de diversification de la base des exportations et à un faible ratio recettes intérieures/PIB. Ces facteurs entravent les efforts déployés en vue de doter le pays d'infrastructures et de services sociaux de base. Il est donc important de maintenir la dynamique des réformes, ainsi qu'un appui technique et financier approprié de la part de la communauté internationale.

V. Situation humanitaire

37. Au cours de la période à l'examen, les efforts ont surtout porté sur la satisfaction des besoins humanitaires de 25 000 réfugiés et de 192 000 déplacés. Plusieurs problèmes ont caractérisé l'espace humanitaire, dont une augmentation des incidents violents et des menaces de violence émanant de l'ARS dans l'est du pays, la criminalité, des problèmes logistiques, et l'absence d'institutions publiques dans la plus grande partie du pays. En outre, les crises causées par des catastrophes naturelles ont eu une incidence négative sur la situation humanitaire. Des inondations à Bossangoa en août et à Kouango en septembre ont entraîné le déplacement temporaire de résidents de ces zones.

38. Le nombre de personnes déplacées a augmenté dans les zones d'action de l'ARS, notamment dans les régions du Haut-Mbomou et du Mbomou, où 32 000 personnes ont été déplacées, dont 6 000 réfugiés de la République démocratique du Congo. Les camps de déplacés sont concentrés dans cinq villes : Bangassou, Rafai, Zemio, Mboki et Obo. À Obo, le nombre de déplacés a mis à rude épreuve les moyens limités dont disposaient les populations locales, notamment la capacité de produire des vivres en quantité suffisante. En juin et en août, les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont fourni des secours d'urgence et des vivres aux réfugiés et aux déplacés de cette zone. Bien que le nombre d'attaques de l'ARS ait sensiblement diminué dans ces zones, les déplacés vivent encore dans la crainte de nouvelles violences. Il est donc peu probable qu'ils retournent dans leurs villages dans un avenir proche et, en tout état de cause, avant le début de la prochaine saison agricole, début 2011. L'équipe de pays des Nations Unies a également fourni une assistance à d'autres groupes de réfugiés en République centrafricaine. Ainsi, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) continuent de distribuer une aide à 3 500 réfugiés soudanais à Sam Ouandja, dans la région de la Haute Kotto, et à 31 000 réfugiés et déplacés dans la région de Lobaye, dans le sud-

ouest du pays, qui est touchée par les répercussions des conflits ethniques en cours dans la province de l'Équateur en République démocratique du Congo.

39. D'importants progrès ont été faits en ce qui concerne l'accès humanitaire aux zones touchées par des conflits. L'accès aux zones situées au nord de Ndélé a été rétabli après la levée des restrictions imposées à la distribution de l'aide humanitaire, qui était perçue comme une aide au CPJP. Entre le 10 et le 17 juillet, mon Représentant spécial pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, s'est rendu en République centrafricaine, notamment dans la région de Ndélé. La visite de M. Kälin a eu pour résultat immédiat la décision officielle du Gouvernement d'accorder un accès sans restrictions aux organisations humanitaires dans tout le pays, y compris dans les zones contrôlées par des rebelles. De nouvelles négociations entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des acteurs non étatiques, dont le CPJP, ont permis aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de recommencer à fournir une assistance aux 15 000 personnes directement touchées par le conflit en cours dans la région du Bamingui-Bangoran. Toutefois, l'insécurité continue parfois de faire obstacle à la distribution de l'aide humanitaire. En août, une mission du PNUD et du Fonds pour la consolidation de la paix a été bloquée pendant plusieurs heures près de Kabo par des éléments non identifiés et, en octobre, deux autres missions, dirigées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUD et MICOPAX, ont également été bloquées à un point de contrôle non officiel dans les environs de Bozoum et Paoua et menacées par des éléments de l'APRD. Ces missions ont été autorisées à poursuivre leur chemin après versement d'une somme d'argent.

40. Au cours de la période à l'examen, le PAM a également fourni des vivres et des aliments complémentaires à quelque 480 000 personnes vulnérables ou touchées par des conflits. La distribution de l'aide alimentaire a été facilitée par l'appui logistique fourni par le PAM, par le biais du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, d'entrepôts de stockage et d'une flotte de camions de transport, qui ont contribué à assurer le stockage et le transport sûrs et fiables des biens et du personnel.

41. Le financement de l'aide humanitaire et des programmes de relèvement rapide reste insuffisant et imprévisible. Le Fonds humanitaire commun a mobilisé et décaissé 6 millions de dollars à ce jour, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ayant pour sa part déboursé 3 millions de dollars supplémentaires pour satisfaire les besoins immédiats des 18 000 réfugiés de la République démocratique du Congo se trouvant dans le sud de la République centrafricaine. En juillet, le Coordonnateur des secours d'urgence a accordé à la République centrafricaine 3 millions de dollars supplémentaires prélevés sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, afin de faire face aux interventions d'urgence insuffisamment financées. Au 28 octobre 2010, le montant mobilisé dans le cadre de la procédure d'appel global n'était que de 64 millions de dollars, soit moins de 45 % des 145 millions de dollars nécessaires. Le sous-financement des programmes d'hébergement, de santé, d'éducation, de protection et de relèvement rapide est particulièrement préoccupant.

VI. Activités opérationnelles d'appui au relèvement et au développement

42. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de contribuer activement au règlement des problèmes urgents, notamment ceux qui ont trait à la protection et à la sécurité alimentaire, ainsi qu'au relèvement et au développement à plus long terme, y compris la lutte contre le VIH/sida.

43. Dans le cadre de son programme de cantines scolaires, le PAM a continué de distribuer des denrées alimentaires pour les repas scolaires en vue de satisfaire les besoins nutritionnels de 233 000 écoliers pendant l'année scolaire qui a commencé en septembre.

44. Dans le secteur de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aidé le Gouvernement à organiser une campagne nationale de lutte contre l'épidémie de fièvre jaune qui a éclaté en 2009. La première phase de la campagne, qui s'est déroulée en juillet et au début du mois d'août dans 12 districts sanitaires répartis dans tout le pays, a permis de vacciner 1,5 million de personnes. La deuxième phase, dont l'objectif est d'immuniser 1,7 million de personnes supplémentaires, s'est déroulée du 15 au 21 novembre dans les régions d'Ouham, Ouham-Pendé, Kémo, Ouaka et Nana-Gribizi, situées dans le nord-ouest et le centre, et doit se poursuivre entre le 17 et le 23 janvier 2011 dans les régions de Vakaga, Bamingui-Bangoran, Haute Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou situées dans le nord-ouest et le sud-est du pays. En août, l'OMS a fourni un appui au Gouvernement pour la vaccination contre la grippe A (H1N1) de 400 000 personnes à travers le pays.

45. La République centrafricaine fait toujours partie des pays les plus touchés par la pandémie de VIH/sida, avec un taux de prévalence de 6,2 % et, selon les estimations, quelque 160 000 séropositifs. Sur les 39 000 personnes remplissant les conditions pour recevoir une thérapie antirétrovirale, environ 15 000 sont actuellement traitées. La commission nationale de lutte contre le sida élabore actuellement un nouveau plan national stratégique pour la période 2011-2015 et, en août, le programme VIH/sida de l'UNICEF a aidé le Gouvernement à mettre au point sa proposition pour la série 10 du Fonds mondial de lutte contre le sida, dont l'objectif est de répondre aux besoins des femmes et des enfants les plus vulnérables. Une formation aux nouvelles directives de l'OMS en matière de thérapie antirétrovirale a été dispensée à 55 médecins occupant des postes clefs dans le domaine de la prévention à travers le pays, et 660 jeunes pairs éducateurs ont été formés dans les maisons des jeunes de Paoua et de Bossangoa en vue de renforcer la prévention primaire chez les jeunes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) collabore aussi avec des organisations non gouvernementales locales pour distribuer 2,8 millions de contraceptifs.

46. Le paludisme continue de représenter une grave menace dans le pays. Afin de protéger la population contre la maladie, en particulier les enfants et les femmes enceintes, l'UNICEF et ses partenaires ont procédé à une distribution de moustiquaires dans tout le pays.

47. Dans le secteur de l'éducation, l'UNICEF aide le Ministère de l'éducation à mettre au point des réformes et de nouvelles politiques en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dans le pays. L'une des réformes consiste à réviser les lois existantes dans le domaine de l'éducation, afin d'améliorer l'accès à un

enseignement de meilleure qualité dans un environnement sûr. L'UNICEF aide aussi le Gouvernement à concevoir une politique de gestion des ressources humaines, afin d'assurer l'affectation d'enseignants qualifiés dans les écoles.

48. Le FNUAP, pour sa part, appuie les efforts que déploie le Gouvernement pour atteindre l'objectif de développement du Millénaire concernant la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, grâce notamment à la mise en place d'un dispositif de suivi de la mortalité liée à la maternité dans tout le pays. Au cours de la période à l'examen, le FNUAP a également fourni un appui technique et financier au lancement du recensement de la population qui doit avoir lieu en 2013.

49. Avec l'appui de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) exécute un programme global conjuguant des mesures d'intervention d'urgence, telles que la distribution d'outils et de semences, et des mesures de développement à plus long terme, telles que la production de semences et le renforcement des capacités de gestion de groupes d'agriculteurs. Ces projets ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie de 18 000 agriculteurs et de leur famille.

50. Afin de remplir ses engagements au titre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le PNUD a appuyé les mesures prises par le Gouvernement pour évaluer ses priorités environnementales et sensibiliser le public aux questions d'environnement.

VII. Droits de l'homme et état de droit

51. Depuis la parution de mon rapport précédent, le BINUCA a observé de graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire de la part des FACA, des groupes armés centrafricains ou étrangers et des groupes d'autodéfense, notamment dans les zones du nord du pays touchées par le conflit. Les victimes étaient souvent des femmes, des enfants ou autres personnes vulnérables, notamment des réfugiés et des déplacés. Les déplacements de population, la criminalité et les combats sporadiques entre les forces gouvernementales et les groupes armés, le tout dans un contexte d'extrême pauvreté, ont entraîné une crise de protection qu'accentue encore le manque de moyens de la justice. La situation des droits de l'homme a été également caractérisée par l'impunité généralisée des agents des forces de l'ordre et de sécurité et plus précisément ceux de l'Office centrafricain de répression du banditisme.

52. Les acteurs non étatiques ont mis en place un système de justice et d'administration parallèle dans plusieurs régions, dont Bamingui-Bangoran, Nana-Gribizi, Ouham, Ouham-Pende et Vakaga. Dans ces endroits, les arrestations et les détentions illégales sont monnaie courante, de même que les atteintes aux droits des détenus, les tortures et les mauvais traitements, les exécutions sommaires et extrajudiciaires, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les violences sexuelles et sexistes, les actes de justice populaire et les accusations de sorcellerie, qui visent souvent des jeunes filles et des femmes âgées.

53. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes est restée un enjeu difficile à plusieurs égards en raison de l'opprobre qui frappe les victimes de viol et des pratiques culturelles et traditionnelles. Ce contexte empêche les victimes de porter plainte ou même de parler, de crainte de subir les représailles de leurs agresseurs et

de leur famille, surtout en milieu rural. Les autorités nationales semblent généralement incapables ou peu désireuses d'intervenir dans les affaires de violences sexuelles et sexistes et de poursuivre les auteurs. Ces facteurs ont contribué à perpétuer le cycle d'impunité observé dans ce genre d'affaires.

54. Face à ces violations persistantes des droits de l'homme, le BINUCA a poursuivi son travail d'enquête systématique et a continué de s'investir activement dans la formation aux droits de l'homme et le renforcement des capacités, en prodiguant notamment des conseils techniques aux entités de la société civile et du gouvernement au niveau national et local.

55. Le BINUCA a également intensifié ses activités de surveillance du respect des droits de l'homme dans les prisons et autres lieux de privation de liberté en multipliant ses investigations et ses visites de suivi, et a prodigué des conseils juridiques pour faciliter l'accès des citoyens à la justice. La construction de deux centres de détention à Bria et Bouca grâce à un financement du Fonds pour la consolidation de la paix devrait contribuer à réduire la surpopulation chronique des établissements pénitentiaires.

56. Le BINUCA a par ailleurs élargi ses activités de conseil en collaborant avec les autorités nationales et locales pour trouver des solutions propres à protéger les individus dans les situations de risque et donner aux groupes communautaires et à leurs dirigeants des moyens renforcés d'accès à la justice.

57. Le BINUCA a également fait valoir la nécessité d'étoffer la présence des FACA dans les zones où sévit la LRA de manière à assurer la protection effective des civils qui vivent sur place. En septembre, le Gouvernement a créé une équipe spéciale interministérielle pour mieux coordonner l'action humanitaire et les mesures de protection et chercher des appuis extérieurs afin de s'attaquer à la question de la LRA. En juin, le BINUCA et l'UNICEF ont facilité la participation des autorités centrafricaines à la Conférence de N'Djamena sur la fin du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés. Le Gouvernement s'est engagé lors de cette rencontre à respecter les termes de la Déclaration de N'Djamena, qui appelle à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants dans les conflits armés et à libérer et réintégrer les enfants. Une réunion de haut niveau du Comité de suivi de la Déclaration de N'Djamena qui s'est tenue à Bangui les 26 et 27 octobre a été l'occasion de réfléchir à la mise en œuvre du Plan d'action 2010 de la Déclaration.

58. De plus, dans la perspective de l'application des mesures soumises au Conseil des droits de l'homme lors de l'examen des rapports sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine en mai 2009, le Gouvernement a signé, le 27 septembre, les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui concernent précisément l'implication d'enfants dans les conflits armés ainsi que la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

59. Par ailleurs, avec l'appui du secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'assistance du BINUCA, le Comité national permanent de la Conférence a élaboré un projet de loi transposant les dispositions du Protocole des Grands Lacs sur la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants. Le Gouvernement a également promulgué un décret interministériel qui a introduit des modules droits de l'homme

et droit international humanitaire dans le programme de formation des agents des forces de défense et de sécurité.

60. Pour ce qui est de l'état de droit et de l'administration de la justice, le PNUD a lancé son projet de renforcement de l'état de droit à l'aide d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix afin d'appuyer les juges et les tribunaux en formant les magistrats et les officiers de la police judiciaire.

VIII. Condition des femmes

61. Depuis la parution de mon rapport précédent, en date du 10 juin 2010, ma Représentante spéciale a continué d'appuyer les initiatives prises par le Gouvernement et les organisations de la société civile pour promouvoir la participation politique des femmes et contribuer à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, conformément aux dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité et au plan d'action national pour l'égalité des sexes.

62. Les conditions de vie difficiles des femmes centrafricaines sont encore aggravées par l'extrême pauvreté et un climat d'instabilité et d'insécurité qui limitent les perspectives de développement socioéconomique et par voie de conséquence empêchent toute prise de conscience générale des problèmes que connaissent les femmes, notamment celui des violences sexuelles. Depuis le Dialogue politique sans exclusive de décembre 2008, le Gouvernement et les organisations de la société civile, à commencer par les organisations féminines, ont fait des efforts considérables pour promouvoir l'équité et l'égalité des sexes avec l'appui des partenaires internationaux, dont l'ONU. Malgré ces efforts, il reste encore beaucoup à faire.

63. Afin de susciter une prise de conscience dans la classe politique, le FNUAP a travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives, dont l'adoption par le Conseil des ministres du rapport du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le lancement de la procédure d'examen et de révision du Code de la famille.

64. Le 13 septembre, ma Représentante spéciale a rencontré Brigitte Touadera, épouse du Premier Ministre et Secrétaire générale du Ruban Blanc, l'ONG nationale qui s'occupe de la santé maternelle, afin de s'entretenir des activités de cette organisation et de déterminer le soutien que pourrait lui apporter le BINUCA. Les préparatifs de lancement d'une campagne d'information sur la mortalité maternelle dans les provinces se poursuivent.

65. Le BINUCA continue de travailler avec un certain nombre de partenaires qui s'emploient à promouvoir la représentation politique et les droits des femmes, notamment le droit à la protection. À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, le BINUCA et le FNUAP ont aidé le Gouvernement à organiser, du 19 au 22 octobre, un atelier réunissant des représentants du Gouvernement, de la société civile et des organismes des Nations Unies afin de faire le point de l'application de la résolution en République centrafricaine et d'élaborer des stratégies pour avancer plus rapidement à l'avenir.

IX. Protection de l'enfance

66. Les combats sporadiques et la criminalité généralisée, surtout dans les régions du nord-ouest et du sud-est, ont entraîné des déplacements de population supplémentaires au cours de la période considérée, d'où des difficultés croissantes à protéger des enfants qui vivent souvent dans l'extrême pauvreté et n'ont pas accès aux services de base.

67. L'insécurité a en outre considérablement réduit la capacité du système des Nations Unies à repérer et signaler les violations graves commises à l'encontre des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, qui restent des sujets de préoccupation. Faute de moyens humains et financiers suffisants, le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité n'a pas été pleinement opérationnel. Les représentants des organismes des Nations Unies ont toutefois continué de se réunir régulièrement sous la direction du BINUCA et de l'UNICEF afin de renforcer le Mécanisme pour qu'il soit opérationnel en 2011.

68. Avec l'appui de l'UNICEF et un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, 1 846 enfants touchés par la guerre, dont 432 enfants anciennement associés à des groupes armés dans le nord du pays, ont participé à des activités qui les rendront moins vulnérables aux tentatives d'enrôlement dans les forces et les groupes armés, et qui concernent notamment l'acquisition de compétences fonctionnelles, l'éducation extrascolaire, l'orientation individualisée et l'apprentissage d'un métier.

X. Relations entre le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

69. Le BINUCA a continué de fournir l'appui politique nécessaire aux opérations de la MINURCAT en République centrafricaine et, du 4 au 6 septembre, ma Représentante spéciale s'est rendue au quartier général avancé de la Mission à Abéché pour parler de la contribution à l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, au processus de réconciliation interethnique en cours et aux arrangements de sécurité dans le nord-est après le retrait des contingents de la Mission.

70. Dans la période du 25 septembre au 4 octobre, une mission conjointe de représentants du Département de la sûreté et de la sécurité, du Département des opérations de maintien de la paix, de la MINURCAT et du BINUCA s'est rendue à N'Djamena, dans la préfecture de Vakaga et à Bangui pour déterminer les menaces contre la sécurité et les risques liés au retrait de la MINURCAT, mais aussi pour évaluer la situation dans la perspective de l'après-MINURCAT. Les principales conclusions de cette évaluation ont été présentées au Conseil de sécurité le 20 octobre par mon Représentant spécial pour la MINURCAT, Youssef Mahmoud, qui a souligné l'extrême faiblesse du détachement des FACA à Birao ainsi que la baisse des tensions interethniques et a expliqué que les bandes armées criminelles

centrafricaines et étrangères menaçaient plus gravement la sécurité et la stabilité dans le nord-est que l'Armée de libération du Seigneur.

71. Le BINUCA a encouragé et aidé par son assistance technique le Gouvernement à faire une évaluation crédible des besoins des FACA en prévision d'un déploiement dans la préfecture de Vakaga. L'évaluation a été transmise au Conseil de sécurité pour examen le 15 octobre. Le BINUCA a également encouragé le Gouvernement à solliciter les partenaires bilatéraux pour renforcer les capacités des FACA.

72. La MINURCAT a répondu aux demandes d'appui logistique et aérien formulées par le BINUCA. Les 16 et 17 juillet, elle a facilité la venue à Birao et Tiringoulou d'une délégation du Comité directeur du processus de désarmement, démobilisation et réintégration à l'occasion du lancement officiel de la campagne d'information sur la vérification des listes d'ex-combattants. Le manque d'accès aux moyens aériens de la MINURCAT après l'expiration du mandat de cette mission pèsera sur la capacité du BINUCA de s'acquitter de ses tâches dans le nord-est du pays. De plus, l'ouverture d'un bureau régional du BINUCA envisagée à Birao pose des problèmes non négligeables sur le plan de la logistique et de la sécurité.

XI. Activités de la Commission de consolidation de la paix

73. Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, s'est rendu à Bangui pour trois journées d'entretiens, du 9 au 12 juin. Les échanges de vue ont porté principalement sur le processus électoral, la réforme du secteur de la sécurité et en particulier le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, les suites données aux recommandations issues du dialogue politique sans exclusive, la réforme de la justice et la poursuite de l'examen du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

74. Au cours de la période considérée, la Commission de consolidation de la paix a tenu trois réunions sur la République centrafricaine : sur la réforme de la justice, en présence de Laurent Ngon Baba, Ministre de la justice; sur les élections; sur la situation des déplacés, durant laquelle mon Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, a fait un exposé sur sa récente mission dans le pays. La Commission a en outre contribué activement aux démarches entreprises par la communauté internationale pour lever des fonds afin de renflouer le budget électoral.

75. Le Président a poursuivi l'action engagée par la Commission de consolidation de la paix pour amener les partenaires à soutenir la République centrafricaine. Il s'est notamment rendu à trois reprises à la Banque mondiale pour promouvoir la coopération avec la Commission et améliorer la cohérence et l'efficacité des activités respectives des parties. Ces démarches soutenues ont abouti à la tenue d'une réunion de haut niveau en marge du Sommet des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le 20 septembre 2010, sur les problèmes du pays en matière de consolidation de la paix et de développement. Ont participé à cette rencontre coorganisée par la Commission de consolidation de la paix et la Banque mondiale : le Président Bozizé; Obiageli Ezekwesili, Vice-Présidente de la Banque mondiale pour la région Afrique; Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine; plusieurs hauts représentants d'États Membres et

d'organisations régionales et sous-régionales; ainsi que ma Représentante spéciale. J'ai indiqué à cette réunion les difficultés considérables rencontrées par le pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. J'ai salué la décision du Gouvernement de demander à être ajouté au programme de la Commission et je l'ai encouragé à continuer de faire preuve d'initiative. Au nom de ses liens de partenariat renforcé avec la Commission de consolidation de la paix, la Banque mondiale a annoncé une aide supplémentaire exceptionnelle de 20 millions de dollars de l'Association internationale de développement destinée à accélérer la réalisation d'un nouveau projet agricole en République centrafricaine. Elle s'est également déclarée prête à participer à l'organisation d'une table ronde des futurs donateurs qui se tiendrait après la tenue des élections.

XII. Fonds pour la consolidation de la paix

76. L'exécution des projets approuvés par le Fonds pour la consolidation de la paix au titre de sa première tranche de financement de 10 millions de dollars est presque terminée, avec un taux moyen d'exécution de 88 %.

77. À Paoua et Ndelé, les centres mobiles de consultation juridique et la formation du personnel parajuridique ont continué d'améliorer l'accès à la justice dans les zones rurales. La participation des femmes au processus de règlement des conflits a augmenté grâce au microcrédit, à des formations de médiation et à l'éducation aux droits de l'homme. En ce qui concerne l'emploi des jeunes et la création d'emplois, le Fonds a appuyé la relance des centres de formation de Bozoum, Bossangoa et Bria afin de développer le capital humain et de créer des emplois pour les jeunes. Il a contribué au relèvement des communautés dans les principales zones touchées par le conflit en soutenant les associations œuvrant pour l'emploi et la réinsertion socioéconomique. Ces dividendes de la paix ont restauré la confiance des Centrafricains dans le processus de consolidation de la paix. Deux radios locales de proximité ont été mises en service à Birao et Paoua pour mieux faire connaître le processus.

78. L'exécution des projets financés sur la deuxième tranche de crédits de 20 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix, que j'ai approuvée en janvier 2010, avance comme prévu. Le comité directeur mixte a commencé d'approuver les différents projets, sur la base des grandes priorités de la consolidation de la paix et ainsi qu'indiqué dans le plan révisé des priorités. Cette deuxième phase concerne plus particulièrement la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et la concrétisation des dividendes de la paix dans des zones spécifiques touchées par le conflit.

79. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets exécutera deux projets concernant la reconstruction des casernes et des prisons, qui constitue l'étape préalable indispensable au bon fonctionnement de l'armée et de la police. Les projets exécutés par le PNUD et le HCR dans le domaine de l'état de droit porteront sur la réforme de la justice et sur l'administration renforcée de la justice dans les zones touchées par le conflit.

80. De plus, deux projets de la FAO en faveur de l'emploi des jeunes et du relèvement économique des zones lourdement touchées par le conflit ont été approuvés. Des aides sont notamment prévues pour faciliter l'insertion économique

des jeunes agriculteurs et la relance de l'activité agricole pour 5 570 familles rurales.

XIII. Intégration et vision commune des Nations Unies concernant la République centrafricaine

81. Le processus d'intégration lancé par les Nations Unies a avancé depuis la création du BINUCA le 1^{er} janvier 2010. Le Groupe de coordination des politiques, composé des membres de la direction du BINUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, a établi un projet de cadre stratégique intégré définissant la vision commune des objectifs stratégiques des Nations Unies qui accompagnera le pays dans sa démarche de consolidation de la paix. Les objectifs convenus sur le plan national sont les suivants : réforme du secteur de la sécurité et notamment processus de désarmement, démobilisation et réintégration, gouvernance et état de droit, rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire national, amélioration des services de base et relèvement au niveau local.

82. Le cadre stratégique intégré a été aligné étroitement sur les priorités nationales du pays et sur le cadre stratégique établi par la Commission pour la consolidation de la paix. Il indique une série de résultats escomptés que devront obtenir le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies en 2011 et les délais à respecter, ainsi que les différentes responsabilités pour l'exécution des tâches essentielles à la consolidation de la paix, dont les mécanismes convenus de surveillance et d'évaluation.

XIV. Appui à la Mission

83. Le service d'appui à la Mission s'est employé à renforcer les capacités du BINUCA en abaissant le taux de vacances de postes, passé de 45 % en juin à 22 % en octobre par recrutement de personnel administratif et technique. Afin de pouvoir accroître davantage encore ses activités durant la période considérée, le BINUCA a demandé 2,5 millions de dollars supplémentaires sur le plan d'achats de 2010.

84. L'exécution de plusieurs éléments importants du plan d'achats du BINUCA a été suspendue dans l'attente de la liquidation imminente de la MINURCAT et des décisions sur la cession du matériel excédentaire. Le BINUCA a demandé qu'une partie du matériel de la Mission, dont les véhicules, les groupes électrogènes et les bâtiments préfabriqués, soient transférés du Tchad en République centrafricaine où il lui permettra de s'acquitter des nombreuses tâches d'appui qu'il lui reste à accomplir.

85. Le service d'appui à la Mission s'est également employé à accroître les capacités des bureaux régionaux du BINUCA en garantissant la disponibilité des services de base, l'approvisionnement régulier en carburant pour les groupes électrogènes et la connexion au réseau informatique du Bureau par liaison satellite. Grâce aux moyens renforcés de ces bureaux, le BINUCA pourra beaucoup mieux jouer son rôle de surveillance, d'analyse et de conseil sur les questions politiques, les droits de l'homme et la sécurité à Bangui et au-delà.

XV. Observations

86. Les élections présidentielle et législatives constituent un jalon essentiel de la nouvelle ère de consolidation de la paix qui s'ouvre en République centrafricaine. J'encourage vivement la Commission électorale indépendante à poursuivre ses efforts pour tenir le calendrier établi d'un commun accord par toutes les parties concernées et régler rapidement et dans la transparence les derniers problèmes techniques et logistiques. J'appelle les parties prenantes nationales à continuer d'agir de manière responsable et de bonne foi au nom de l'intérêt suprême du pays. Les candidats en lice doivent pouvoir circuler librement sur tout le territoire national pour les besoins de leur campagne électorale. Je demande également aux partenaires régionaux et internationaux de maintenir leur appui politique et financier pour faire en sorte que des élections transparentes, crédibles, sans exclusive et pacifiques se déroulent le 23 janvier 2011 comme prévu.

87. Le complément critique des élections mis en avant dans les recommandations issues du dialogue politique sans exclusive est le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Si l'opération de vérification est maintenant terminée dans le nord-ouest du pays, la lenteur du processus reste un sujet de préoccupation. J'exhorte le Gouvernement à parachever l'élaboration d'une stratégie globale et inclusive de réintégration des anciens combattants.

88. Il faut absolument que tous les groupes armés continuent de participer au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et notamment les FDPC et le MLCJ, en dépit de leur effectif relativement modeste. On doit également s'efforcer d'associer à ce processus les groupes armés qui ne l'ont pas encore rejoint et de désarmer les groupes d'autodéfense et les milices ethniques.

89. Il reste encore beaucoup à faire pour accroître les capacités et les moyens des FACA. L'exécution du programme de réforme du secteur de la sécurité est bloquée depuis un an et doit être relancée. Sans un personnel de sécurité suffisamment entraîné et équipé pour s'attaquer à la menace des groupes armés qui circulent librement dans le pays et à travers ses frontières poreuses, la situation d'instabilité et d'insécurité relatives persistera. J'engage vivement les partenaires bilatéraux à répondre favorablement aux appels lancés par le Gouvernement et à aider les FACA afin de leur permettre de mieux garantir la sécurité, notamment dans la région instable du nord-est.

90. Je félicite l'Union africaine d'avoir organisé une conférence à Bangui sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur. Cette importante rencontre a permis de mieux coordonner la lutte régionale contre cette faction. L'application des recommandations issues des débats aidera à contrer la menace que font peser les activités de la LRA en République centrafricaine et dans la région et d'améliorer les mesures de sécurité, l'action humanitaire et les activités de développement pour contrer les activités du groupe rebelle.

91. Je demeure préoccupé par la disparition de dirigeants politiques dans le pays, ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport précédent. Je demande à nouveau aux autorités centrafricaines de faire la lumière sur les circonstances de ces disparitions et d'assurer la sécurité des dirigeants politiques et militaires qui participent au processus de paix et résident maintenant à Bangui. Cette intervention serait conforme à la décision prise par le Comité de suivi créé en vertu de l'Accord de paix global signé à Libreville en juin 2008.

92. Des mesures doivent être prises pour mettre fin à la culture de l'impunité qui reste un trait primordial des violations des droits de l'homme commises en République centrafricaine ainsi que pour lutter contre la corruption, qui constitue l'un des principaux obstacles au développement socioéconomique du pays. Je salue les initiatives prises par le Gouvernement pour appliquer les recommandations du Comité de suivi du Dialogue politique sans exclusive et j'appelle de mes vœux d'autres mesures concrètes pour régler les problèmes qui subsistent.

93. Je tiens à dire combien j'apprécie les précieuses contributions des partenaires régionaux et internationaux qui aident la République centrafricaine, à savoir notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que les partenaires bilatéraux.

94. Je suis satisfait des progrès de l'intégration en cours du BINUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies. L'alignement stratégique des opérations de l'ONU dans chacune des sphères de l'action humanitaire, du développement et de la politique permet de renforcer les activités de chaque institution, fonds et programmes et du BINUCA, et nous rend plus efficaces dans notre effort commun au service de la consolidation de la paix en République centrafricaine.

95. Le mandat du BINUCA expirera le 31 décembre 2010. Compte tenu du rôle moteur que le Bureau est appelé à jouer dans le processus de réconciliation et de la nécessité de continuer à apporter à la République centrafricaine l'appui intégré du système des Nations Unies afin de l'épauler dans sa tâche difficile de consolidation de la paix, et à la suite de consultations entre ma Représentante spéciale et le Gouvernement centrafricain, je recommande que le mandat du BINUCA, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité dans une déclaration de son président (S/PRST/2009/5), soit prolongé d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2011. Dans l'année qui vient, le BINUCA continuera d'accomplir son mandat dans un cadre intégré en étroite coopération avec les autorités nationales et les partenaires de la République centrafricaine, en se concentrant sur la poursuite du processus de réconciliation, les élections à venir, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la réforme du secteur de la sécurité, la promotion de l'état de droit et les droits de l'homme.

96. J'aimerais pour conclure féliciter le personnel du BINUCA et son chef, ma Représentante spéciale Sahle-Work Zewde, ainsi que toute l'équipe de pays des Nations Unies, du travail qu'ils ont accompli pour appuyer la consolidation durable de la paix en République centrafricaine.